### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

# **DU GRAND GUERET**

#### **Extrait**

## du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le quinze septembre à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire des Monts de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents: Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, MM. Christophe LAVAUD, Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mme Olivia BOULANGER, M. Thierry BAILLIET, Mme Mary-Line COINDAT, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, MM. Christophe MOUTAUD, Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, MM. Guillaume VIENNOIS, Jean-Pierre LECRIVAIN, Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, François BARNAUD, Mme Corinne COMMERGNAT, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Philippe BAYOL, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, Mme Patricia GODARD, M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Marie-France DALOT à Mme Armelle MARTIN, Mme Sabine ADRIEN à M. Christophe MOUTAUD, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Erwan GARGADENNEC à M. Ludovic PINGAUD, Mme Françoise OTT à M. Henri LECLERE, Mme Véronique VADIC à Mme Corinne TONDUF, M. François VALLES à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Célia BOIRON à M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE à M. Michel SAUVAGE, M. Patrick ROUGEOT à M. François BARNAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE à M. Philippe BAYOL, M. Pierre AUGER à Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Philippe PONSARD à Mme Annie ZAPATA

<u>Etaient excusés</u>: Mme Sylvie BOURDIER, MM. Gilles BRUNATI, Benoît LASCOUX, Dominique VALLIERE, Mme Ludivine CHATENET

Nombre de membres en exercice: 55

Nombre de membres présents: 37

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 13

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres votants: 50

Secrétaire de séance : Mme Annie ZAPATA

<u>DELIBERATION SUR L'ENGAGEMENT FINANCIER - SECURISATION ENTRE LES CAPTAGES DE PIERRES CIVIERES</u> ET MAUPUY COMMUNES DE ST SULPICE LE <u>GUERETOIS ET ST LEGER LE GUERETOIS</u>

Rapporteur: M. Jacques VELGHE

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, compétente sur la gestion de l'eau potable sur son territoire, souhaite optimiser l'excèdent de production du captage des Pierres Civières, situé sur la commune de St Sulpice le Guérétois. Ce captage est excédentaire et s'évacue, via son trop plein. Ce volume, variable selon la période de l'année, est estimé en moyenne, à 150m³/jour.

L'Agglomération souhaite réaliser une interconnexion entre les deux captages, par l'installation d'un réseau sur le trop plein des Pierres Civières, en le reliant au captage du Maupuy sur la commune de St

Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20220915-223\_22-DE Date de télétransmission : 19/09/2022 Date de réception préfecture : 19/09/2022

## Délibération n°223/22 du 15/09/22

## 7. Finances locales 7.5 Subventions

Leger le Guérétois. Cette opération permettrait de collecter le trop plein d'eau, pour le redistribuer sur la ville de Guéret.

L'interconnexion sera réalisée grâce à un tuyau en polyéthylène de diamètre 63mm, sur une longueur d'environ 700ml. La canalisation sera déployée, via des terrains communaux de St Sulpice le Guérétois et de St Leger le Guérétois. Une autorisation sera nécessaire pour le passage de ce réseau.

La mise en place du réseau sera réalisée en tranchée traditionnelle (tranchée ouverte avec pelle hydraulique), sur un tracé traversant principalement des bois et quelques chemins de randonnées.

La durée des travaux serait d'environ 3 à 4 semaines (suivant difficultés rencontrées). Ces travaux sont à réaliser, milieu du deuxième trimestre 2023. L'Agglomération réalisera cette opération, via l'accord cadre pour travaux sur réseaux d'eau potable en cours (2021-2025); l'entreprise MIGLIORI est titulaire de ce marché avec trois autres entreprises en co-traitance.

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide €HT	Taux	Obtention financement	
				<u>Date</u> <u>demande</u>	<u>Date</u> <u>décision</u>
EUROPE (FEDER, FEADER)					
ETAT : DETR	DETR Rubrique 13	37 400.00€	40%	30/09/2022	
CONSEIL RÉGIONAL					
CONSEIL DÉPARTEMENTAL		9 350.00€	10%		
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE		28 050.00€	30%		
TOTAL DES subventions publiques		74 800.00€	80%		

Financement privé (don, legs, souscription, mécénat)		
Autofinancement	18 700.00€	20%
dont emprunt		
TOTAL GENERAL €HT	93 500.00€	100%

En conséquence, vu l'avis favorable du conseil d'exploitation, réuni le 9 septembre courant,

# Délibération n°223/22 du 15/09/22

7. Finances locales 7.5 Subventions

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le plan de financement de cette opération,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Et ont signé les Membres présents Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA

La secrétaire de séance

Annie ZAPATA